Je ne vois pas comment la décision du ministre de hausser les intérêts à $8\frac{1}{4}$ p. 100 peut aider la classe pauvre de notre société à posséder son logement. Je pense qu'en 1967, un logement n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Je suis d'avis que tous les Canadiens qui ont du cœur au ventre, qui ont de l'ambition, qui ont de l'initiative, peuvent et doivent aspirer à devenir propriétaire ou habiter un logement salubre, hygiénique et conforme aux exigences de la famille moderne.

J'ouvre ici une parenthèse pour citer ce qu'un député libéral disait hier: Nous sommes heureux que la hausse du taux de l'intérêt à 8¼ p. 100 constitue un plafond et que le ministre prévoie que les institutions financières prêteront à un intérêt moindre que 8¼ p. 100.

Évidemment, il disait, pour renforcer son argument, que la Banque de Montréal, vendredi dernier, voulait prêter à $7\frac{3}{4}$ p. 100. Cela, c'était vendredi dernier, $7\frac{3}{4}$ p. 100, mais est-ce qu'on s'est arrêté là?

Monsieur l'Orateur, l'Ottawa Journal d'aujourd'hui mentionne que deux banques, la Banque Royale du Canada et la Banque Toronto-Dominion, ont décidé de prêter à un taux d'intérêt de 8 p. 100.

Alors, du taux de 7¾ p. 100 que la Banque de Montréal avait décidé vendredi passé, voici que déjà deux autres succursales de la banque décident d'aller jusqu'à 8 p. 100. Et la semaine prochaine, nous ne serions pas surpris que nos institutions bancaires et financières se rendent jusqu'au maximum—et, de ce fait, je pense bien que le ministre n'aura pas atteint l'objectif qu'il s'était fixé en annonçant son taux de 8¼ p. 100.

La deuxième priorité, monsieur l'Orateur, en matière de logement, c'est évidemment de faire disparaître la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. Hier, le ministre des Finances, dans son exposé à la Chambre, a prétendu que cette taxe de 11 p. 100 était nécessaire afin de pouvoir faire face aux dépenses gouvernementales. Il a donné des chiffres, prétendant que cette taxe de 11 p. 100 ne s'appliquait qu'à la moitié du coût de la construction de la propriété.

Or, monsieur l'Orateur, si le ministre était sincère hier, lorsqu'il nous disait qu'il cherchait des moyens et des raisons qui pourraient le justifier d'enlever cette taxe de 11 p. 100, je suis d'avis qu'il aurait pu se tourner vers d'autres domaines et taxer les objets de luxe. Par exemple, pourquoi n'impose-t-il pas une taxe plus onéreuse sur les téléviseurs couleur? Pourquoi n'impose-t-il pas une taxe plus élevée sur le tabac, sur le chocolat, c'est-à-dire sur les objets qui ne sont pas essentiels à nos contribuables? Non. Au lieu de taxer les objets de luxe, le ministre frappe un secteur de notre économie et il est en train de saboter tout ce système.

Le ministre sait bien que la taxe de 11 p. 100, qu'il refuse d'abolir depuis deux ans, a contribué à augmenter considérablement le chômage chez nous. Si les gens n'ont pas les moyens de payer 8½ p. 100, ils n'ont pas plus les moyens de se payer le luxe d'une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction. C'est pour cela que nous connaissons, depuis quelques mois, un déclin dans les domaines de la fabrication et de la construction, et que le chômage augmente non seulement dans le Québec, mais également dans tout le Canada.

J'invite donc le ministre des Finances à repenser encore une fois, s'il est réellement sincère, non pas seulement avec lui-même mais également avec les contribuables canadiens, cette politique de la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

En cela, il devrait suivre, à mon avis, l'idée, les opinions émises très souvent par l'opposition officielle, savoir qu'il devrait, dans l'intérêt de ce secteur économique, faire disparaître le plus rapidement possible cette taxe de 11 p. 100. C'est là, je crois, en matière de logement, une deuxième priorité.

La troisième priorité, en matière de logement, monsieur l'Orateur, c'est, je crois, pour le gouvernement, d'instituer un comité d'experts pour faire des recherches en vue d'établir s'il ne serait pas possible d'abaisser le coût de construction de nos propriétés.

A l'heure actuelle, nous pouvons difficilement construire une propriété convenable à moins de \$12,000 et, encore là, je pense qu'une propriété de \$12,000 ne contiendrait que quatre pièces. Il est évident que, dans cette propriété de \$12,000, on ne peut y installer les commodités qu'on peut avoir dans une propriété plus luxueuse. Mais, je pense que le coût de construction de nos propriétés, en regard de notre climat, est excessif et complètement inabordable.

Je suggère donc au ministre que la troisième priorité soit d'instituer un comité d'experts pour faire des recherches afin de savoir s'il n'y aurait pas moyen d'abaisser le taux de construction de nos propriétés.

• (4.40 p.m.)

La quatrième priorité, monsieur l'Orateur, serait à l'effet que l'honorable ministre du Travail convoque immédiatement une conférence fédérale-provinciale pour discuter de la crise du logement, et ce dans le plus bref délai possible.

L'honorable ministre nous a dit, au cours de son exposé, qu'il a parcouru le Canada, qu'il a rencontré les représentants des provinces ainsi que ceux des municipalités pour tâcher de stimuler la construction d'habitations à travers le pays. Je suis d'avis qu'en regard de ce problème si urgent et si sérieux,